Activité partielle et certificat d’isolement : une fin du dispositif fixée au 31 août 2020

Depuis le mois de mars et en raison de l’épidémie de Covid-19, différents dispositifs d’interruption de l’activité professionnelle sont en place pour permettre à certains travailleurs de se protéger. La Fédération Française des Diabétiques vous informe de l’évolution de la situation.

Les ministères nous affirment que les certificats d’isolement donnant droit au dispositif d’activité partielle (secteur privé) et aux arrêts de travail simplifiés (secteur public) prendront fin le 31 août.

Très attendues, les modalités de reprise du travail devraient être précisées par les pouvoirs publics dans les jours à venir. En effet, la sortie du décret modifiant l’article 20 de la loi de finances rectificatives du 25 avril 2020 est imminente.

Dans l’attente des annonces officielles, la Fédération est pleinement mobilisée afin que des mesures de sécurité particulières soient prises au bénéfice des personnes à risque. Plusieurs propositions de la Fédération et d’autres associations de patients ont d’ores et déjà été présentées aux ministères et continuent d’être discutées afin d’optimiser les conditions de sécurité entourant la reprise du travail.

Le caractère tardif de ces annonces suscite des inquiétudes chez beaucoup d’entre vous. La Fédération vous soutient et s’engage à défendre vos intérêts dans ce contexte difficile. Un article détaillé sera prochainement publié sur notre site pour préciser l’ensemble de ces informations.